

Immobilisation plâtrée membre supérieur

Vous venez d'être victime d'un traumatisme ayant entraîné une immobilisation par un plâtre.

Ce plâtre est posé initialement afin de ne pas entraîner de compression du membre immobilisé qui, au début, a tendance à gonfler.

Pour votre bien-être et votre sécurité, **nous vous demandons de bien vouloir respecter les instructions suivantes :**

- *Exécuter immédiatement l'ordonnance qui vous a éventuellement été prescrite.*
- *Respecter le temps de séchage, 24 à 48 heures pour un plâtre classique, 4 heures pour une résine.*
- *Maintenir le membre immobilisé surélevé, surtout au cours de la première journée et de la première nuit, pendant le sommeil et toute la durée de l'immobilisation. Cette surélévation peut se faire à l'aide d'un oreiller sur lequel est posé le membre supérieur.*
- *Garder le bras en écharpe la journée.*
- *Bouger les doigts fréquemment.*
- ***Ne pas introduire d'objet dans le plâtre.***

Vous devez immédiatement vous rendre dans un service d'Urgences, dans les cas suivants :

- *L'impossibilité d'étendre les doigts.*
- *L'apparition de douleurs vives du membre plâtré avec des sensations anormales, tels que fourmillements, crampes, etc. ou une diminution de la sensibilité.*
- *Le gonflement des doigts avec sensation de strictions, d'étau, de plâtre trop serré.*
- *La pâleur ou à l'inverse la coloration bleutée des doigts bien penser à retirer le vernis à ongles).*
- *Le refroidissement des doigts ou au contraire l'augmentation de chaleur.*
- *Si le plâtre est cassé ou trop large.*